

Véronique de BORDEU pour la famille de BORDEU 8/11
64360 ABOS

Nous contestons la qualification de la parcelle AE398 en zone 1AUE pour partie et A pour l'autre (plan n°2). Cf. cela plusieurs raisons :

1/ Avant même que les discussions sur le PLUI ne soient entamées au sein des services de la CCLO avec les élus, nous avons rencontré M. le Maire pour lui signifier que nous étions disposés à retirer de l'urbanisation la parcelle AE379 ainsi que la bande de la parcelle AE398 adjacente et limitrophe de la rue Forcade, des parcelles AE306 et AE215. Cette proposition était en adéquation avec notre projet de créer un poumon vert, au Nord de l'ancienne abbaye laïque, inscrit dans le processus de valorisation de ce patrimoine architectural et historique local au cœur du village (plan n°3).

2/ Malgré cet effort consenti, nous avons été très surpris d'apprendre avant la clôture administrative du PLUI que soit reconsidérée à notre insu la dénomination de la parcelle AE398 en zone 1AUE et non en 1AU comme antérieurement et comme convenu lors de notre entrevue avec M. le Maire. La classification en 1AUE vient entraver et gêner l'investissement de plusieurs générations depuis un siècle à la sauvegarde et à la conservation de cet héritage. En nous retirant toute latitude en terme de constructions possibles par nos soins et en restreignant la vente exclusive à la commune, n'est-ce pas une forme de préemption déguisée ?

Pour mémoire, la famille de BORDEU à différentes époques a toujours permis de faciliter des aménagements pour le village en terme de fonctionnalité et d'esthétique.

Pour exemples :

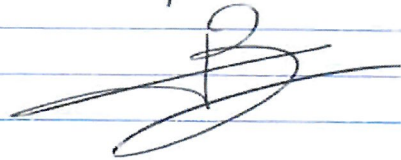
- empiètement de la parcelle AE327 pour élargir la rue de l'église, créer des places de parking

Flv

- latérales et embellir la place de l'église;
- la descente du paratonnerre du clocher de l'église et la bande de caillasse au pied du mur Nord pour assainir le bâti côté parc de l'ancienne abbaye;
- l'élargissement de la rue Forcade avec emprise sur la parcelle AE379;
- les réseaux d'assainissement traversant la parcelle AE379 pour rejoindre l'axe principal sur l'avenue principale du village;
- le réseau d'électricité du quartier de l'église traversant la cour de l'ancienne abbaye pour connecter au transformateur implanté sur la parcelle AE398 (A ce jour, après des décennies, la création de l'impasse Bassette sur le terrain AE398 a permis de transférer sur le domaine communal les servitudes d'électricité et des égouts (pour partie), d'y joindre l'eau et le gaz, avec lors de la cession la perspective pour notre famille de faciliter l'accès aux réseaux d'équipements pour la parcelle AE398);

Tous ces éléments ont été développés auprès de la CCLO en présence de M. le Maire d'Abos, M. Jean Pierre Caplère, exposés plus succinctement auprès de M. le Commissaire Enquêteur le 6 septembre dernier à Jancin et remis par écrit ce jour avec la ferme intention que soit appréciée à sa juste valeur notre requête.

Abos, le 19/09/2025



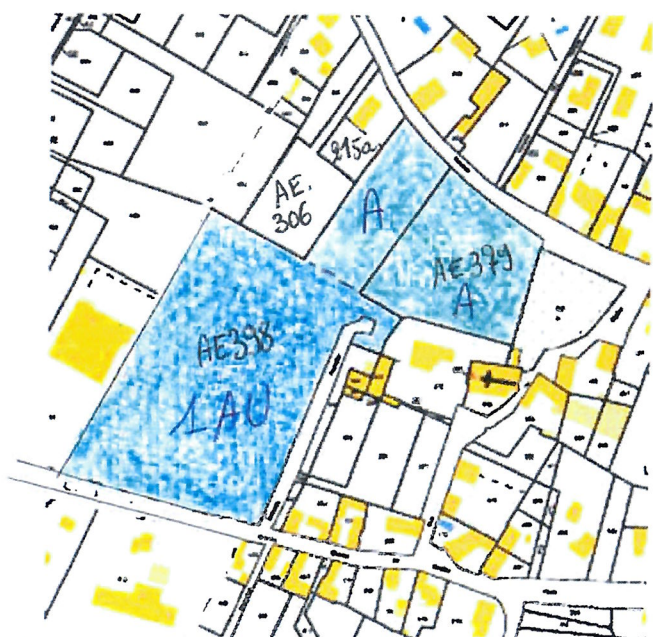
Voir plans ci-après



Plan n° 1
(avant PLUI 2025)



Plan n° 2
(PLUI 2025)



Plan n° 3
(ce qui était convenu)